

COPIE

DÉCLARATION

Remise à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2026

(à annexer au procès-verbal)

Je soussignée, RELOT Corinne, ancienne présidente de l'association, souhaite porter à la connaissance de l'Assemblée les éléments suivants :

Les faits évoqués concernent des événements survenus il y a près de quatre années, dans le cadre de l'organisation du festival *Balaïs et Potions*.

À l'époque, les documents dont disposait le bureau ne permettaient pas d'identifier les difficultés financières mises en évidence plus récemment. Ces éléments n'étaient donc ni connus ni identifiables lors de l'établissement des bilans.

Dès que ces éléments ont été portés à ma connaissance, j'ai estimé nécessaire d'agir avec prudence et responsabilité.

À cette fin, j'ai souhaité être accompagnée par un **conseil juridique**, afin d'agir dans un cadre sécurisé et de préserver au mieux les intérêts de l'association.

Je tiens à souligner le **travail de vigilance et de vérification mené par le bureau actuel**, qui a permis de mettre en évidence des éléments factuels et de clarifier la situation.

À ce stade, il n'existe pas d'écrit engageant juridiquement la personne concernée.

Un courrier explicatif a toutefois été rédigé par celle-ci.

Ce courrier explicatif a été remis à la présidente de l'association dès que j'en ai eu connaissance.

Le préjudice financier identifié par l'association s'élève à **1 751,42 €**.

Un chèque de banque a été établi à destination de l'association pour un montant de **2 000 €** et remis **lors de la présente Assemblée Générale**, couvrant intégralement le préjudice financier constaté.

Je précise que **ni la trésorière, ni moi-même en tant que présidente à l'époque, n'avons pris part à des décisions de gestion ayant conduit à la situation évoquée**, ni eu connaissance d'éléments permettant d'en anticiper les conséquences.

Le préjudice financier de l'association étant désormais couvert, **je demande que le dossier soit considéré comme clos pour ce qui concerne l'association**, afin qu'elle puisse poursuivre ses activités sereinement.

Je précise enfin que **je me réserve, à titre strictement personnel, le droit d'examiner toute action que je jugerai utile à l'encontre de la personne concernée**, après échanges avec mon conseil.

Je souhaite que cette situation demeure **strictement interne à la vie de l'association**, et qu'elle ne déborde pas du cadre associatif.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Neuilly-Crimolais

Signature :

